

< *Cette proposition de loi s'attaque à l'obsolescence programmée, à cette logique autour d'une technologie pensée pour se périmier dès sa conception* >



Jean-Vincent Placé

*Président du Groupe écologiste
du Sénat*

Sénateur de l'Essonne



En finir avec la technologie fragile

Vous venez de vous acheter une machine à laver neuve, un nouveau téléphone et une imprimante dernier cri. Un matériel qui, dans votre esprit, devrait vous accompagner et faire partie de votre quotidien pendant quelques temps. Pour d'autres, certains fabricants, c'est le contraire. Le roulement de tambour de la machine à laver va se détériorer après 2 500 cycles, quand le reste des pièces tient plus de 5 000 cycles. Votre téléphone à peine dans les magasins, les designers travaillent déjà sur son successeur dans l'objectif de

ringardiser le vôtre. Quant à votre imprimante, une puce a été installée pour qu'elle se bloque impérativement au bout de 25 000 copies. Cette logique autour d'une technologie pensée pour se périmier dès sa conception, quand hier elle était pensée pour durer, est communément connue sous le nom "**d'obsolescence programmée**". Car c'est bien ce dont il s'agit : l'organisation à échelle industrielle d'un consumérisme par la péremption d'un nombre toujours plus grand de produits. Bilan : une surconsommation en période de crise sociale aiguë, une surproduction de déchets en pleine crise environnementale, voire une santé en danger.

Pour les écologistes, cette situation exhorte à l'action. C'est la raison pour laquelle j'ai élaboré, avec le soutien du groupe écologiste, une proposition de loi sur ce sujet. Durée de garantie, éco-contribution, économie de fonctionnalité... Rédigée au terme d'un long cycle d'auditions, elle pose les premières pistes d'une consommation plus durable. Vous lirez les grandes lignes de ces propositions au verso de ce tract.

Plus que jamais, la consommation constitue un sujet éminemment politique, au cœur de notre quotidien.

**Consommons
citoyen et durable !**

> **Pour aller plus loin :** <http://jeanvincentplace.eelv.fr>

Les Constats

- L'accélération artificielle de la fin de vie des produits contraint les consommateurs à racheter, **impactant leur pouvoir d'achat**, dans une période économique et sociale particulièrement difficile. Pour les ménages, c'est la double peine : un produit de qualité médiocre et qu'il faut renouveler précocement malgré un budget serré. L'obsolescence programmée alimente un système inégalitaire entre les plus aisés et les plus précaires.
- Les stratégies d'obsolescence programmée augmentent l'achat de nouveaux biens et conduisent, de ce fait, à **augmenter de façon exponentielle les déchets**. En 2011, par exemple, on estimait à 220 millions de tonnes le volume des déchets ménagers produits dans l'UE, soit un peu plus de 500 Kg par habitant (chiffres Eurostat). Ces déchets toxiques, souvent envoyés dans les pays du Sud, mettent en danger la santé des populations locales.
- La surproduction des produits est incompatible avec la **raréfaction des matières premières**. La France consomme actuellement 50% de ressources naturelles de plus qu'il y a 30 ans. L'obsolescence programmée symbolise un modèle économique linéaire en crise, de façon structurelle. Ces stratagèmes industriels vont à rebours du sens de l'histoire : le progrès au service d'une économie soutenable.

Les Propositions

- > **Définition du délit d'obsolescence programmée** pour permettre des actions en justice, notamment grâce aux « actions de groupes ».
- > **Extension de la durée légale de garantie de 2 à 5 ans** (de façon progressive) : la garantie sur les produits progressivement étendue à cinq, conduirait les industriels à concevoir des produits durables et de qualité, afin de ne pas subir les coûts de la réparation.
- > **Accès aux pièces détachées pendant une période de 10 ans** (dans un délai court, 1 mois) pour faciliter la réparation. La meilleure qualité des produits permettrait une réindustrialisation locale et des créations d'emplois non délocalisables pour l'entretien et la réparation.
- > **Bonus/malus de l'éco-contribution**, dans le but de valoriser l'allongement de la durée de vie du produit, notamment par l'amélioration de sa réparabilité.
- > **Demande d'un rapport sur les perspectives de l'économie de fonctionnalité** en France, qui pourrait constituer une alternative économique pour un modèle de développement soutenable, complémentaire à l'économie circulaire.

< Nous devons faire évoluer les mentalités et stopper cette course effrénée au tout-jetable. Grâce à cette proposition de loi et au débat que j'organise au Sénat en avril, je souhaite faire bouger les lignes en proposant de réelles alternatives pour une technologie et un modèle économique durables. >



Jean-Vincent Placé

Président du Groupe écologiste
du Sénat
Sénateur de l'Essonne

